

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 À 18 HEURES 30

N° 3 - 123 / 2013 : DÉPLACEMENTS DOUX : ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

L'An Deux Mille Treize, le 2 juillet 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Noël RAMON,

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 35

Votants (titulaires, suppléants votants) : 32

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2013

N° 3 – 123 / 2013 : DÉPLACEMENTS DOUX : ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Pilote : Déplacements doux

Services concernés : direction générale, territoire d'agglomération, SAJM, finances

Madame Sarah Laurens, rapporteur,

Le 29 novembre 2011, le conseil communautaire a approuvé le principe d'élaboration d'un schéma directeur cyclable communautaire.

Ce schéma directeur a pour objectif de définir les itinéraires cyclables prioritaires à aménager à l'échelle des communes et de l'agglomération afin :

- de renforcer les liaisons intercommunales et conforter le territoire de l'agglomération ;
- de desservir les équipements publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs), les pôles d'activités et de services (public et/ou privés) ainsi que les lieux d'accueil touristiques générateurs de déplacements à vélo ;
- d'assurer la continuité des itinéraires cyclables ;
- d'atténuer les effets de coupure occasionnés par les infrastructures de transports ou les éléments naturels ;
- de développer l'usage du vélo comme rabattement vers les arrêts de transports en commun ;
- et d'assurer les liaisons avec les itinéraires départementaux ainsi que les véloroutes et voies vertes.

La définition et la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable s'inscrit dans le cadre du plan de déplacement urbain communautaire, engagé en novembre 2010, et dont l'un des objectifs est le développement des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied (art L1214-2 du code des transports).

Par ailleurs, ce schéma directeur s'inscrit également dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre porté par le plan climat énergie territorial de l'agglomération.

Pour élaborer ce schéma directeur, la communauté d'agglomération a engagé une étude avec l'appui de la société Inddigo-Altermodal, spécialisée dans le domaine des déplacements doux.

Un comité de pilotage a été constitué pour assurer le suivi de cette étude. Celui-ci, composé d'élus et de techniciens de la communauté d'agglomération et de ses communes membres, de représentants d'associations d'usagers, du département, de la DDT, de l'ADEME et de la Région, s'est réuni à trois reprises (octobre 2012, janvier et juin 2013) pour débattre et valider les différentes étapes de l'étude.

La première phase de l'étude a été consacrée au diagnostic du territoire et du réseau cyclable existant. Durant cette phase, chaque commune de l'agglomération a été consultée pour recueillir sa vision des enjeux vélos et relever ses attentes et ses projets. Les associations de cyclistes, le conseil général du Tarn, la Direction régionale des routes Sud Ouest (DIRSO), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'office du tourisme ont été également interrogés.

Les principaux enseignements du diagnostic

- Le vélo représente 3,4% des déplacements internes à l'agglomération, ce qui est supérieur aux agglomérations de taille similaire ;
- 14% des habitants pratiquent régulièrement le vélo (plusieurs fois par semaine). 6% occasionnellement (au moins deux fois par mois), 7% exceptionnellement et 69% ne le pratiquent jamais. Les actions de développement du vélo dans l'agglomération (création d'infrastructures, services vélos) devront à la fois cibler les pratiquants occasionnels pour les encourager à circuler plus fréquemment à vélo et motiver ceux qui ne le pratiquent jamais à le découvrir (ou redécouvrir).
- Les principaux motifs de déplacements à vélo : les visites, l'université, le travail et les études (collège, lycées).

Compte tenu du relief, de l'éloignement des communes entre elles et de la densité urbaine, le diagnostic a permis de distinguer trois types de communes ou territoires au sein de l'agglomération :

- Les communes urbaines ou situées dans la vallée avec un potentiel cyclable intercommunal fort : Terssac, Marssac, Le Séquestre, Albi, Lescure, Saint-Juéry et Arthès ;
- Les communes situées à la frange du pôle urbain avec un potentiel cyclable intercommunal plus limité : Cunac, Cambon, Puygouzon ;
- Les communes avec un potentiel de mobilité intercommunal à vélo plus difficile : Castelnau-de-levis, Rouffiac, Carlus, Saliès, Labastide-Dénat, Dénat, Fréjairrolles. Pour ces communes, l'enjeu majeur est de répondre aux besoins de déplacements internes (vers l'école par exemple)

Les autres enseignements :

- Des zones commerciales ou d'activités économiques importantes sont situées sur les marges de la commune d'Albi (portes d'Albi, La baute, L'Arquipeyre, Jarlard et Albi Est-Saint-Juéry, Garband), et sont génératrices de déplacements intercommunaux. La cyclabilité de ces zones est un enjeu important ;
- Peu de stationnements vélos au niveau des arrêts de transports urbains : il y a donc un potentiel de rabattement à vélo à développer pour augmenter le rayonnement des arrêts du réseau ;
- Sur le territoire : pas de points observés d'accumulation d'accidents impliquant des cyclistes. Un danger perçu plus important sur les déplacements interurbains (D97, D600, échangeur Caussels, D13)

Le diagnostic du réseau cyclable existant a relevé un grand nombre d'aménagements,

- 60 km de bandes cyclables ;
- 15 km de pistes piétonnes et cyclables ;
- 22,5 km de doubles sens cyclables ;
- 3,7 km de chaudière ;
- 7,3 km de zone de rencontre ;
- 7,7 km de voie verte (Albi-Castres).

qui ne permettent pas de constituer aujourd'hui un réseau suffisamment cohérent en raison du nombre important de discontinuités.

Les orientations du schéma directeur cyclable

Le diagnostic a permis de définir cinq orientations opérationnelles et prioritaires pour le schéma directeur cyclable :

Développer des axes forts interurbains :

- Est-Ouest : Marssac – Terssac – Le Séquestre – Albi ;
- Albi - Saint-Juéry ;
- Nord – Sud : avec la liaison Albi – Puygouzon pour rejoindre la voie verte Albi-Castres ;

Développer les continuités sur le territoire d'Albi (le long de la rocade, traversées nord/sud comprenant la passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn) avec la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable sur la commune ;

Développer des infrastructures de mobilité à vélo, internes aux communes (déplacements vers l'école, les équipements publics)

Développer des dispositifs de stationnement

- Aux abords des générateurs clefs : mairies, centres sportifs, écoles, pôles de commerces...
- Aux points intermodaux : P+R, arrêts de bus principaux, gares

S'assurer de la cohérence technique des aménagements sur le territoire communautaire.

Ces orientations ont été détaillées dans le schéma directeur cyclable qui comprend :

- une cartographie des axes prioritaires de développement du réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération et des communes ;
- des préconisations d'aménagement pour chacun de ces axes ;
- un phasage pour la mise en œuvre opérationnelle ;
- des préconisations pour développer le stationnement vélo ;
- une charte des aménagements cyclables afin d'harmoniser les pratiques.

Le schéma directeur cyclable en cours sur la commune d'Albi depuis 2009 fait partie intégrante du schéma communautaire.

Le phasage proposé pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable se décline en 5 niveaux de priorité qui permettront d'organiser le développement du réseau cyclable de façon cohérente et de planifier sur plusieurs années les investissements les plus importants. Les aménagements proposés en priorité n°1 concernent le développement des axes interurbains prioritaires identifiés dans le diagnostic. Il s'agit de :

- l'axe nord – sud du territoire avec notamment la liaison entre Albi et la voie verte (Albi-Puygouzon) ;
- l'avenue d'Albi (Marssac) ;
- la liaison Portes d'Albi-Albipôle (Albi-Terssac) ;
- la liaison Albi-Saint-Juéry le long du GR36 (Saint-Juéry) ;
- la route vielle de Montplaisir (Saint-Juéry) ;
- liaison entre le Sud de l'échangeur du Séquestre et la voie verte qui mène à l'échangeur de Fonlabour (Le Séquestre) ;
- la liaison le long de la rocade entre l'échangeur la route de castres – celui du stadium (Albi).

Sur des axes à vocation communale, le niveau de priorité pourra évoluer en fonction des opportunités liées par exemple à des opérations de requalifications de voirie. Plus systématiquement, l'Agglomération, proposera de renforcer la place des modes de déplacements doux dans le cadre des programmes annuels de réfection de voirie. Elle s'appuiera pour cela sur la charte des aménagements cyclables annexée au schéma directeur.

La mise en œuvre du schéma directeur cyclable permettra d'offrir progressivement une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et moyennes distances sur le territoire. Parallèlement à cette logique d'aménagement indispensable, l'Agglomération prévoit également, dans le cadre du plan de déplacements urbains, de mettre en place des mesures d'accompagnement (services de location vélo, consignes sécurisées, vélo-école) pour faciliter et encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 29 novembre 2011 approuvant la réalisation d'un schéma directeur cyclable

VU la carte du schéma directeur cyclable qui présente les axes prioritaires à aménager

VU les avis favorables de la commission « déplacements / mobilité » du 23 mai 2013 et du bureau communautaire en date du 11 juin 2013

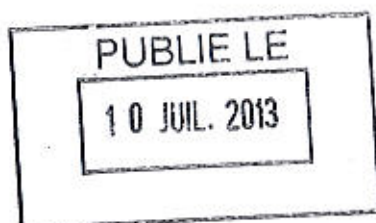
ENTENDU le présent exposé ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

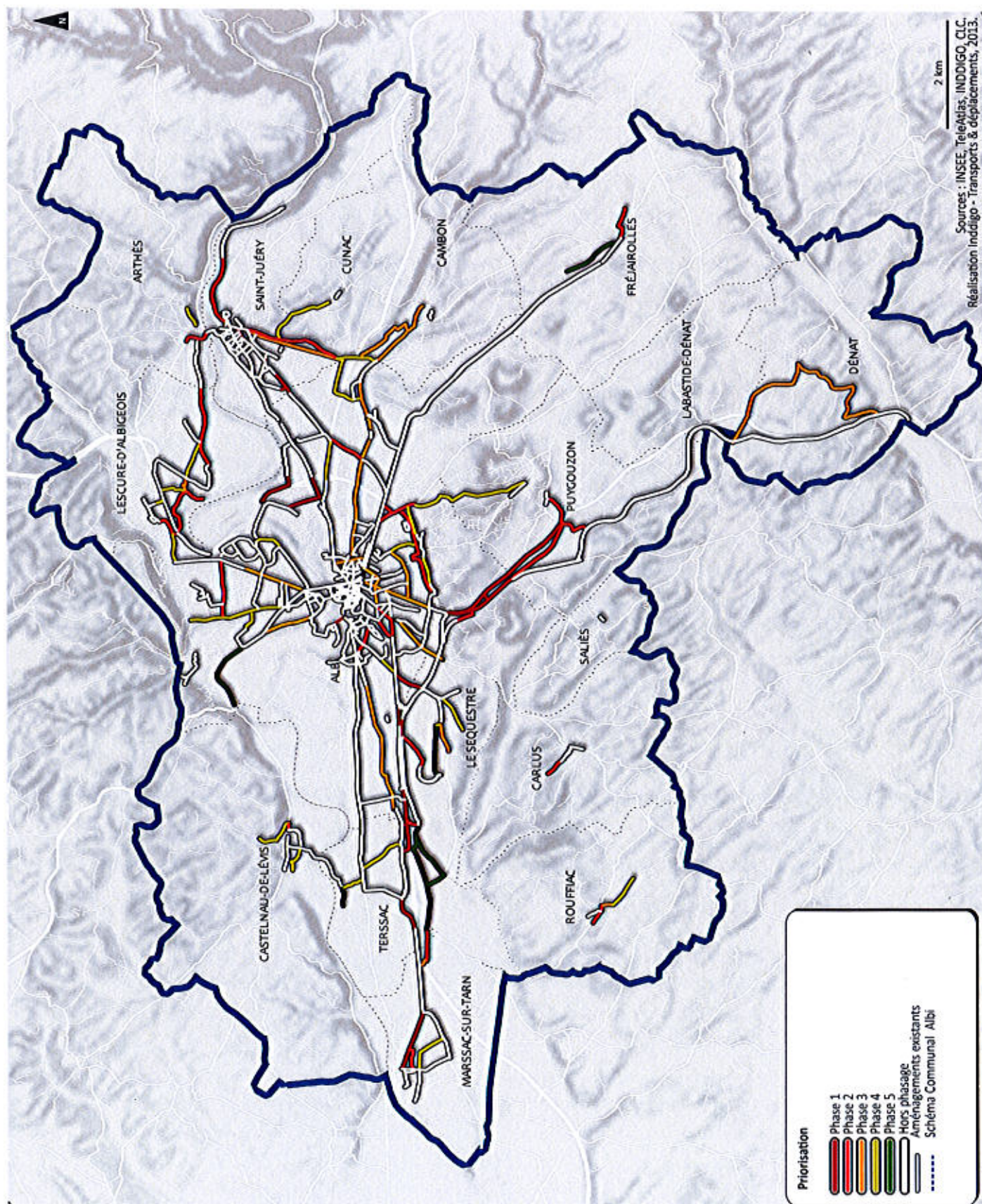
APPROUVE

- les orientations du schéma directeur cyclable communautaire
- la carte du schéma directeur cyclable qui présente les axes prioritaires à aménager

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2013,



SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE



Juillet 2013